



---

## Conférence d'examen sur la dimension humaine de l'OSCE du 24 septembre au 5 octobre 2012

Session de travail 5: Etat de droit II

### **Echange de vue sur la question de l'abolition de la peine de mort**

Varsovie, 26 septembre 2012

Déclaration de la délégation suisse

---

Madame la Présidente / Monsieur le Président,

Une 4<sup>e</sup> résolution appelant à l'instauration d'un moratoire mondial « en vue de l'abolition de la peine de mort » sera bientôt présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies. La Suisse s'engage pour que ce texte, qui intensifie la pression sur les gouvernements réticentistes et les opinions perplexes, recueille un appui substantiel.

Cette étape est significative : elle souligne les progrès réalisés, sur le plan mondial, dans le cadre du combat contre la peine de mort. Au sein de la zone OSCE, par contre, la situation évolue peu.

En mars dernier, au Bélarus, on a appris les exécutions de Messieurs Kanavalau et Kavalyou. La Suisse a été consternée par cette nouvelle.

Aux Etats-Unis, la question de la peine de mort est toujours plus sujette à débat. La Suisse se réjouit du moratoire instauré en Oregon et de l'abolition déclarée au Connecticut. Notre pays s'inquiète néanmoins de l'exécution de Terrence Williams, prévue le 3 octobre en Pennsylvanie, un Etat qui n'a pas exécuté depuis 1999.

La Suisse soutient de manière significative le mouvement abolitionniste, notre appui à la **Commission internationale contre la peine de mort** (CIPM) constituant l'un des piliers de notre engagement.

Depuis sa création en 2010, la CIPM a déjà obtenu des résultats concrets, en complément aux actions des organisations internationales et régionales ou de la société civile.

La Suisse co-parraine par ailleurs la 5<sup>e</sup> édition du **Congrès mondial contre la peine de mort**, prévu en 2013 à Madrid et organisé par l'association *Ensemble contre la peine de mort*. En préparation à cette prochaine édition, un congrès régional se tiendra à Rabat les 18-20 octobre prochains.

Mesdames, Messieurs,

Il y a six ans, le Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture (OPCAT) entrain en vigueur. Les succès enregistrés dans sa mise en œuvre ainsi que les défis subsistants ont été présentés aujourd'hui lors de l'événement co-organisé par la Suisse en marge de notre conférence. (Je remercie les nombreux participants qui ont pris part à cette session).

Le renforcement des mécanismes de l'OPCAT est déterminant. C'est pour cette raison que la Suisse présentera un candidat aux prochaines élections du Sous-Comité pour la prévention de la torture, le 25 octobre prochain.

En conclusion, la Suisse aimerait faire trois **recommandations**:

1. Nous appelons les Etats appliquant encore la peine capitale à déclarer un moratoire sur la peine capitale et à commuer en peines d'emprisonnement les sentences de tous les condamnés à mort.
2. Nous appelons les Etats où existe un moratoire sur la peine de mort à modifier leur législation en vue d'une abolition totale.
3. Nous invitons les Etats participants à ratifier l'OPCAT et à mettre en place un mécanisme national de prévention dans le cadre des critères et des garanties prévus par cet instrument.

Je vous remercie, Madame la Présidente / Monsieur le Président.